



Accès à mon pré en empruntant un petit terrain communal (5m/5M)

Par **enozo**, le **28/07/2013** à **21:49**

[fluo]bonjour[/fluo]
Le Maire peut-il m'interdire l'accès à mon pré sous prétexte que je traverse un petit terrain communal d'environ 5 mètres sur 5. Il en a clôturé l'accès en me conseillant une autre ouverture plus loin.
Merci pour votre réponse.
Cordialement
BL

Par **trichat**, le **03/08/2013** à **22:16**

Bonsoir,
Votre terrain est-il enclavé? C'est-à-dire sans accès par une voie privée ou publique?
Cdt